

Débroussaillage

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

- Limiter la propagation des incendies de forêt
- Éviter ou ralentir les départs de feux accidentels
- Faciliter l'extinction des feux
- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Améliorer la sécurité et l'efficacité des secours

Toute l'année, l'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 m, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas). Il doit également le réaliser aux abords des chemins privés, sur une largeur de deux mètres de part et d'autre de la voie.

Pour plus de précisions concernant le débroussaillage : [Prévention des incendies de forêts \(hautes-alpes.gouv.fr\)](http://Prevention-des-incendies-de-forêts(hautes-alpes.gouv.fr))

Nouveaux Puy-Satins

La commune souhaite la bienvenue à ses nouveaux venus

En ce début d'année, la situation sanitaire perdurant nous a malheureusement privé de la fameuse rencontre « galette des rois » accompagnée des vœux du maire.

Nous espérons de tout cœur pouvoir renouer avec ces traditions au plus vite dans le futur cadre de la salle des fêtes avec ses abords rénovés.

Date de parution oblige, c'est avec un léger décalage que nous vous souhaitons de belles saisons cette année. Le printemps arrive !

Pascal Brunner

ETAT CIVIL

Naissance

Isaac ESCOBAR-TEÏSSEDRE est né le 12/2/2021, fils de Romain Escobar et de Céline Teïssedre, domiciliés au Serre - Les Garciers

Le 16 février dernier, nous avons appris avec tristesse le décès d'Ange-Marie POLI.

Ange, au côté de Valérie Rossi, a partagé maintes rencontres et a participé à nos fêtes du village. Il a tissé des liens avec de nombreux Puy-Satins et notamment avec des membres de l'ancien conseil municipal. Dans son village de Guagno, en Corse, il a accueilli chaleureusement ses amis de Puy-Sanières qui gardent de lui l'image de l'homme enthousiaste et jovial. P.B.



Taxe de séjour

RAPPEL POUR LES HEBERGEURS

En tant qu'hébergeur, vous devez :

Déclarer votre hébergement auprès de la mairie.

Collecter obligatoirement la taxe de séjour auprès de vos clients. Si vous commercialisez par l'intermédiaire d'un opérateur numérique tel que Airbnb ou Abritel, la perception de la taxe de séjour est faite par l'opérateur (mais assurez-vous qu'il la collecte et la reverse bien à la Communauté de Communes).

Reverser le produit de la taxe de séjour auprès de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a la compétence « Promotion du tourisme ».

L'ensemble du produit de la taxe de séjour est reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon (OTISP) afin de lui donner les moyens de promouvoir notre territoire.

Clara AUBESPIN

Gestionnaire de la Taxe de Séjour

6, Impasse de l'Observatoire

05200 EMBRUN

Horaires d'ouverture :

tous les matins de 8h30 à 12h (sauf mercredi)

Standard : 04.92.43.22.78

Ligne personnelle : 04.92.23.25.19

Courriel : [serreponcon@taxesejour.fr](mailto:serreponcon@taxesejour.fr)

Site : [www.ccserreponcon.com](http://www.ccserreponcon.com)



MOTS FLECHES proposés par Céline

VITAMINE SOLAIRE	←	←	←
STYLE DE JAZZ	←	←	←
TELE A LA DEMANDE	←	←	←
LES CHIENS LE RONGE	←	←	←
ÉCHELLE EN PHOTO OR ATOMIQUE	←	←	←
MATTHIEU CHERID	←	←	←
MAGL-CHENNE ANTIQUE	←	←	←
FAUSSE NOTE	←	←	←
MEGAOCTET	←	←	←
DÉPÔT FANER PAYSAN	←	←	←
RÉVEIL	←	←	←
RENNE INSTRUMENT DES CHASSE	←	←	←
MÉDECIN DE L'ESPRIT	←	←	←
ASSOCIATION ABRI NON LÉGER	←	←	←
CHANGEMENT DE VOIX	←	←	←
COMUNE DE LA MAIN	←	←	←
RUINES DU LE CONVI	←	←	←
PRENOM FEMININ	←	←	←
TRAVAIL PAVIS	←	←	←
NÉNÉ	←	←	←
SCANDIUM	←	←	←
TROU NOIR SUPER MASSIF	←	←	←

Recensement militaire

Vous avez 16 ans ? Que vous soyez fille ou garçon, le mois suivant votre anniversaire, faites-vous recenser à la mairie. Attention, cette démarche indispensable vous permet d'être inscrit(e) d'office sur les listes électorales. En cas d'oubli, vous ne pourrez pas passer le permis de conduire, vous présenter aux concours de la fonction publique, etc. Vous pouvez aussi vous faire recenser en ligne.

Brûlage des déchets verts

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts (déchets issus de tontes de gazon, des feuilles et aiguilles mortes, des tailles d'arbres et d'arbustes) est interdit sur tout le département.

L'élimination des déchets verts doit se faire en déchetterie.

RAPPEL : La plateforme de déchets verts de Puy Sanières, réservée aux habitants de la commune, est à votre disposition sur la départementale 841.

# Versant sud

Bulletin d'information de Puy-Sanières n° 32 de mars 2021

Dans ce numéro

L'art et la culture :

Chant, poésie, lecture, musique et sciences

pages 2 à 4

Civisme : l'affaire de tous

Nouvel adressage

pages 4 et 5

Les travaux :

La mairie

Les stations d'épuration

pages 6 et 7

Infos - presse :

Site cartographique GéoMAS  
Charte forestière

Soutien du Parc National des

Écrins (travaux mairie)

SMICTOM : dépôts sauvages

Navigation à Chadenas

Travaux mairie : les intervenants  
Triathlon 2021

pages 8 à 11

Actualités administratives

page 12

Vos contacts

Pour suivre la vie locale

en direct :

[www.facebook.com/commune.sanieres](https://www.facebook.com/commune.sanieres)

[www.puysanieres.fr](http://www.puysanieres.fr)

Des infos à nous communiquer ? Un évènement à annoncer ? Une demande de reportage ? Une photo, un poème sympa ? La commission communication a son adresse courriel : [versantsud@orange.fr](mailto:versantsud@orange.fr)

Le mot du Maire

Chères Puy-satines, chers Puy-satins,

Comme promis, l'équipe municipale de communication a bien œuvré pour une nouvelle parution de Versant sud avec une grande richesse d'articles et d'informations locales.

Notre premier hiver sans remontées mécaniques ne nous aura pas empêché de profiter d'un enneigement exceptionnel et de retrouver des activités laissées de côté par la modernité comme les randonnées hivernales, les balades en raquettes, le ski nordique et plus simplement la luge.

Si l'on peut féliciter, entre autres, les services de santé toujours fortement sollicités par la crise sanitaire, les déneigeurs n'ont pas ménagé leur peine pour rendre la circulation toujours fluide au village et jusqu'en ville. Une pensée aussi pour tous les saisonniers de Puy-Sanières qui n'ont pas pu œuvrer cet hiver et qui, on l'espère, pourront retrouver une activité plus « normale » prochainement grâce aux effets de la vaccination et des mesures de prévention contre le tristement célèbre coronavirus.

Si l'habituelle galette des rois n'a pas pu se tenir à la salle des fêtes cette année, ce sont plutôt les nombreux travaux qui animent les hameaux pour le bien de chacun d'entre nous. Afin de donner suite à diverses demandes des habitants, des équipements de sécurité routière sont mis en place, merci par avance de votre compréhension.

Parallèlement à l'arrivée des beaux jours, diverses manifestations s'organisent (triathlon courte distance, tour de France à la voile...), aussi, on vous souhaite de belles journées au lac de Serre-Ponçon et sur « le plateau » des Puys.

Prenez soin de vous.

Bruno PARIS



Commémoration du 11 novembre



Tout comme le 8 mai, la cérémonie du 11 novembre 2020 a dû se dérouler à minima et en comité restreint, conditions sanitaires obliges. Une gerbe a été déposée devant le cimetière.

Chorale « Atout chœur » en visio avec Colette Villemain

En ce nouveau confinement, Colette Villemain, cheffe de cœur de la chorale de Puy-Sanières, a trouvé la parade pour continuer à répéter : la visio-chorale depuis son salon.

Début octobre, c'était déjà avec les masques que les choristes s'étaient retrouvés pour la rentrée de la chorale de Puy-Sanières "Atout chœur", hébergée gracieusement pour ses répétitions au Centre de vacances de Chadenas, pendant les travaux de la salle des fêtes. En cette période de Covid, les gestes barrières étaient obligatoires et leur respect n'avait pas entamé le plaisir du chant pour la vingtaine de choristes regroupés autour de Colette Villemain, leur cheffe de cœur. Mais le confinement est passé par là... Six semaines plus tard, le couperet tombe avec l'arrêt des répétitions collectives. Colette Villemain ne s'est pas laissée abattre : qu'à cela ne tienne, elle a transféré sans attendre les répétitions vers des séances de visio-chorale, depuis chez elle.



Début octobre, la chorale "Atout chœur" avait fait sa rentrée... masquée. Photo Le DL/Karine RAYNAUD

Un rendez-vous hebdomadaire Des partitions étalées sur une table en bois, entre enceinte bluetooth, webcam du portable et lumière tamisée pour ne pas interférer sur la visio... L'accor-

déon attend son tour juste à côté. Tous les lundis à l'heure de la répétition, Colette Villemain lance une invitation par le logiciel Zoom « pour une première séance de 40 minutes, car c'est gratuit, et à la fin on en relance une éventuellement », soit au final la durée d'une séance en présentiel.

À Puy-Sanières, les choristes se connectent depuis chez eux et sont fidèles à ce rendez-vous hebdomadaire dont la régularité est importante pour garder le lien entre eux et avec leur cheffe de cœur. C'est comme un rituel, le lundi soir, c'est chorale : le répertoire n'a pas changé, avec des chants du monde accessibles à tous. Les morceaux sont travaillés un par un, les élèves sont écoutés tour à tour, repris et corrigés ; il faut jouer du micro ouvert et arrêter pour écouter les autres car ce-

la fait aussi partie de la séance. Parfois, l'accordéon de Colette Villemain prend le relais et l'accompagne et dans ce cas, chacun chante chez soi. Peu importe, ce qui compte, c'est de se retrouver pour partager la musique et le chant. Karine RAYNAUD La chorale recrute. Contact: Colette Villemain : 06 25 63 70 29.

Lieu d'échange au Serre



Cela fait longtemps maintenant que la cabine téléphonique située en face du cinéma d'Embrun fait office de boîte à livres. Le principe est simple, les gens prennent et déposent des livres à leur guise. Pendant le confinement, avec la fermeture des déchèterie/ressourcerie, la seconde ou troisième vie des objets était devenue inexistante... sauf à proposer une autre formule : un espace d'échange d'objets au four communal du Serre en l'occurrence. Le fonctionnement est identique : les jouets, livres et objets divers sont laissés en libre accès et trouvent ainsi une vie de plus, changent de « propriétaire » voire changent de commune... (reste à établir les conditions de fonctionnement afin que l'initiative perdure sans empiéter sur l'activité du four communal)

Aux Puys, l'idée avait déjà émergé en un lieu d'échange de livre dans l'abribus du Nouveau village et un « livre service » existe chez les commerçants du plateau.

L'économie du don fait son nid, ici rien ne se perd, tout s'échange !

Arnaud Delphin / Thibault Linares

Ecole du Villard - Rencontre avec Claire Audhuy



Les lundi 23 et vendredi 27 novembre 2020, les enfants de l'école accueillent Claire Audhuy, auteure en résidence dans les Hautes-Alpes du 5 octobre au 5 décembre. Cette rencontre avait été préparée en amont par Riens de Soleil et le Réseau des Bibliothèques / Médiathèques « Serre Ponçon à la Page », de la communauté de communes, dont la bibliothèque de Puy Sanières fait partie.

La rencontre s'est faite à l'école pour deux raisons. D'une part, la mairie était en travaux et d'autre part, les ateliers ne pouvaient se faire qu'à l'école en raison du confinement.

Aux 15 élèves de Maud Gaget dont les niveaux vont du CE1 au CM2, Claire Audhuy, dans un échange interactif, s'est présentée comme poétesse, auteure de pièces de théâtre, mais aussi auteure d'un album jeunesse en préparation dans sa résidence à Boscodon.

Les enfants savent qu'au travers de ces deux ateliers, ils participent à l'écriture de cet album en devenir.

Claire présente le thème du livre en cours d'écriture intitulé « ABRACADABOIS ». Sami, le héros, habite une ville qui s'appelle « Tout béton », tandis que lui rêve de nature. Il trouve une graine, un pot avec un peu de terre et de l'eau. La nature s'éveille...

Les enfants, séduits par l'histoire, espèrent que leurs plus belles idées se retrouveront dans l'album. « je veux voir ce que vous aimeriez trouver dans l'album » demande Claire aux enfants. Nicole Vandemoortele

Travaux à la mairie

Le chantier de la mairie est en bonne voie

Après plusieurs années de tractations, le chantier de la mairie de Puy-Sanières se poursuit. La fin des travaux, prévue à la fin du printemps, devrait être respectée.

Comme tous les mercredis, la réunion hebdomadaire du chantier de la mairie a rassemblé les principaux protagonistes : architecte, conseillers municipaux et artisans. Ce jour-là, il fallait par exemple préciser les dimensions d'une bayette d'étanchéité et prévoir les premières interventions des électriciens. Aucun doute, le planning de fin de travaux devrait être respecté et la fin du projet reste prévue vers la toute fin du printemps.

Plusieurs années de suivi du projet

Au-delà du chantier en lui-même qui dure presque un an, ce sont trois à quatre ans d'études, d'appels d'offres et de démarches administratives et matérielles qui sont suivis régulièrement par la municipalité, représentée le plus souvent par

son premier adjoint Frédéric Arnoux qui enchaîne les deux mandats et s'astreint à suivre toutes les réunions de chantier. Il explique : « Le point de départ du projet est lié au budget dégagé par RTE en mesure compensatoire du passage des lignes à THT sur le territoire communal. Une fois son montant évalué, le Parc national des Écrins a financé 50 % d'une première étude de faisabilité pour déterminer quel projet serait le plus utile pour la commune. »

Puis les demandes de subvention ont suivi et la démarche s'est enclenchée, sous la municipalité de Valérie Rossi. Le relais a été pris en 2020 par le maire entrant Bruno Paris. À l'intérieur de la mairie et malgré tous les va-et-vient des intervenants des différents corps de métiers, Véronique Constant est fidèle à son poste de secrétaire de mairie : « Je travaille en présentiel car mes dossiers sont ici, mais en cas de bruit trop important, je m'organise pour rester en télétravail. »



L'avancée du chantier permet déjà de planifier les interventions de l'électricien Thierry Durbin, de la société embrunaise Scara (de dos). Photo Le DL/Karine RAYNAUD



Dernière étape : la pose du bardage extérieur par l'entreprise Boudot. Photo Le DL/Karine RAYNAUD

Une architecture adaptée au terrain

Harold Klinger, de l'agence Territoires de montagnes, a l'expérience de ce type de projet : « Pour agrandir le bâtiment existant sans peser sur sa façade, le soutien de l'extension repose sur des micro-pieux enfoncés de plusieurs mètres », explique-t-il. De plus, le projet a dû répondre à des besoins spécifiques : une salle des fêtes très utilisée, un manque d'espace de stockage et de réunion, des bureaux exigus. La future construction a vocation d'y remédier avec une nouvelle salle du conseil spacieuse, un coin cuisine, des ouvertures de plain-pied sur la salle des fêtes. L'orientation de l'extension a aussi été réfléchi, car « il est plus facile de gérer l'aspect thermique côté sud, là où le soleil chauffe les vitres en hiver et où un débord de toiture crée une protection en été », complète l'architecte.

Ce contenu provient du Dauphiné Libéré

Les artisans locaux au cœur du projet

L'extension de la mairie a été confiée autant que possible à des intervenants locaux. L'architecte et maître d'ouvrage Harold Klinger officie à Embrun pour l'ATM. Les différents travaux (gros œuvre, charpente, carrelage, plomberie...) ont été octroyés à des entreprises de l'Embrunais suite aux appels d'offres : Boudot pour la charpente, Borel pour le terrassement, Lagier pour les aspects paysa-

gers, Scara pour l'électricité, Spinelli pour la peinture, Alpes Carrelages, Menuiserie de la tour.

Esprit de bienveillance et de collaboration

La mise en œuvre de matériaux en bois a suivi également la valorisation de bois locaux : c'est notamment le cas pour les mélèzes composant le bardage extérieur issu d'une forêt puis d'une scierie du départe-

ment. Comme l'explique Gilles Boudot, charpentier : « Ce bois vieillit différemment selon les orientations, il peut grisonner dans un premier temps puis prend au fil du temps une belle patine naturelle. »

Toutes ces entreprises sont convoquées à leur tour par l'architecte, en respectant le temps de travail nécessaire à chacun et dans un esprit de bienveillance et de collaboration.



Samedi 3 Juillet 2021

Organisation du Triathlon M distance olympique

1,5 km / 44 km / 10 km

Les triathlètes passeront sur les routes de votre commune. Nous recherchons des signaleurs pour sécuriser leur passage. Si vous êtes disponible n'hésitez pas à vous connecter sur [www.embruntriathlon.com](http://www.embruntriathlon.com) et à vous enregistrer dans l'espace bénévole.

Vous pouvez également contacter : Régis Bonnot au 06 23 60 08 61 (Responsable de votre secteur)

Un grand Merci pour votre aide !

Régie SMICTOM de Serre Ponçon : Dépôts sauvages et incivilités



Malgré les nombreuses actions menées depuis plusieurs années par la communauté de communes de Serre-Ponçon, en matière de prévention et de sensibilisation à la gestion des déchets, **les dépôts au pied des conteneurs demeurent importants.**

Outre l'image dégradée de notre territoire, ces comportements inciviques impactent financièrement la collectivité.

**Tout dépôt sauvage de déchet (dans la nature ou au pied des conteneurs) constitue une infraction, réprimée par une contravention de 3<sup>e</sup> classe prévue par l'article R 633-3 du Code Pénal (amende de 68€ minimum).**

Nos gardes assermentés tournent régulièrement sur tous les points afin de constater ces infractions et d'établir les procès-verbaux afférents.

Parallèlement aux actions de nos gardes assermentés, certains sites vont être équipés de vidéosurveillance afin de mettre fin à ses incivilités.

**RAPPEL TRI** : pour les **gros cartons** (type cartons de jouets, de livraison, etc.)

**Trois solutions s'offrent à vous pour les recycler :**

- Les mettre dans le conteneur avec le couvercle jaune
- Les mettre dans les colonnes à cartons (réparties un peu partout sur le territoire)
- Les apporter à la déchetterie

**NOTA BENE** : Pour les encombrants, cagettes en bois, bidons de pétroles... : les apporter directement à la déchetterie

*Ce contenu provient de Communauté de Communes de Serre-Ponçon*

Chadenas / Le SMADESEP intervient pour prolonger la période de navigation

La campagne 2021 des travaux de sécurisation de la navigation en queue de retenue du lac de Serre-Ponçon a démarré début février. Ce chantier, pour lequel le S.M.A.D.E.S.E.P. assume la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte d'E.D.F. (maître d'ouvrage) a commencé dans sa phase préparatoire par la remise en état de la piste « rive gauche » de la Durance. Une opération équivalente était également mise en œuvre côté « rive droite », afin d'accueillir dès la semaine 7 le pont-cadre qui permettait le franchissement de la rivière.

Ces travaux, engagés en application des dispositions prévues par arrêté préfectoral, ont cette année pour objet principal la poursuite de l'abaissement du secteur au niveau des casiers situés au droit du centre de vacances de Chadenas.

Le creusement devant le centre de vacances permettra de gagner jusqu'à trois semaines de navigation.

Ainsi, mercredi 17 février des représentants du SMADESEP, d'EDF, de la Routière du Midi, le directeur du centre de vacances et quatre élus de notre commune (entre autres) se sont réunis sur place pour suivre l'évolution du projet.



Bibliothèque - Le drive

Pendant le confinement, la bibliothèque a mis en place un service DRIVE. En cliquant sur le lien suivant : [Bibliothèque de Puy-Sanières](http://Bibliothèque de Puy-Sanières), vous aurez accès à tous les ouvrages de la BDP qui sont à Puy-Sanières.

Une fois sur ce site, suivez la démarche indiquée afin de repérer les ouvrages que vous souhaitez réserver.

Alors vous pourrez transmettre votre commande par mel : [bibliothequedespuys05@gmail.com](mailto:bibliothequedespuys05@gmail.com) ou par téléphone : 06 11 45 15 97

Pensez à réserver les livres avant le mardi 22h pour le vendredi suivant en précisant la tranche horaire souhaitée pour la remise des livres (tous les quarts d'heure) entre 16h et 17h45.

Vous recevrez alors une confirmation pour validation par mel.

Bibliothèque - Appel aux bénévoles

Le fonctionnement de notre bibliothèque est basé uniquement sur le bénévolat.

Actuellement, trois bénévoles domiciliées à Puy St Eusèbe et moi-même, domiciliée à Puy-Sanières, assurons ce rendez-vous hebdomadaire par notre présence. Si vous avez un peu de temps libre à nous consacrer, n'hésitez pas ! Rejoignez-nous à la bibliothèque le vendredi.

Je participe personnellement à la vie de la bibliothèque depuis l'automne 2003 et je souhaite en partager la responsabilité avec quelqu'un(e) qui aimerait s'investir dans cette belle aventure.

Vous pouvez me joindre pour en discuter au : 06 11 45 15 97

*Nicole Vandemoorteele*

C.C.A.S.



Colis de NOËL

Ce jeudi 10 décembre, quatre membres de la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) étaient réunis, dans le respect des normes sanitaires, afin de confectionner les colis de Noël destinés aux aînés de la commune. En l'occurrence, des paquets garnis d'objets réalisés par l'Association Puy's Anim, de bons chocolats de chez Aurore Ziga (Savines Le Lac) et d'une jolie composition de l'Atelier Fleuri (Savines Le Lac).

Laurent Saulnier - Facteur de flûtes

Laurent Saulnier, facteur\* de flûtes amérindiennes s'est installé au Serre depuis février 2020.

Originaire de Bretagne, Laurent est arrivé dans les Hautes-Alpes il y a 25 ans, par amour du surf. Il a travaillé comme saisonnier sur le secteur Briançonnais, où il a rencontré Cécile sa compagne (déjà connue de nos amis chanteurs). L'amour de la nature et ses expériences personnelles l'amènent ensuite vers le maraichage, activité qu'il développe pendant 8 ans à Réallon : engagé, il participe activement à la création de 2 AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) à Guillestre et St Bonnet.



Envie de changement, difficultés liées à la météo... Fin 2012, il arrête l'activité agricole. Laurent se forme alors au tournage sur bois non loin de chez nous avec « l'Atelier Du Cade » dans la vallée de l'Ubaye et commence à fabriquer des jouets en bois. Très ancré dans la Nature, inspiré des traditions ancestrales, notamment celle des Amérindiens du Nord, il crée en 2013 un atelier de flûte Amérindienne en tant qu'auto-entrepreneur ; son site internet opérationnel depuis 2014 lui permet d'être très vite référencé et reconnu.



La flûte Amérindienne est appelée aussi « flûte d'amour » ou « Siyotanka » (*bâton qui chante*) en langue lakota (*Iroquois*) ou encore « grand coq de bruyère » en langue *sioux* : cette flûte est utilisée pour « faire sa cour » (courtiser) ; c'est une flûte double, elle est jouée notamment lors de la cérémonie de la danse du Soleil.

Laurent a choisi d'utiliser pour ses flûtes la gamme pentatonique *mineure* soit, pour nos lecteurs mélomanes, un instrument évoluant sur 5 notes (typique de la musique irlandaise, indienne ou le blues). Laurent utilise du bois local, se fournit au gré des opportunités. La fabrication d'une flûte Amérindienne lui prend une journée. A ce jour, Laurent ne manquant pas de travail, un délai de livraison de 2 mois est nécessaire pour obtenir son instrument, celui-ci peut être personnalisé.

Aujourd'hui cette activité professionnelle lui permet de vivre décemment, en harmonie avec ses valeurs, sur le **Versant Sud** ou, après les heures passées dans sa cave-atelier, il apprécie l'ensoleillement de notre belle commune.

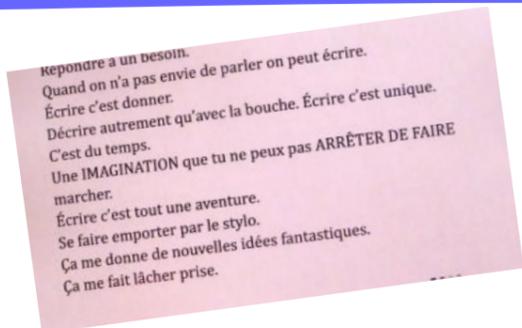
\* En musique, le *facteur* est un artisan qui conçoit, réalise, restaure, entretient ou répare les instruments de musique.

\* Le mot « facteur » vient aussi du latin « factorem » faiseur, celui qui fait quelque chose ; d'où le sens ancien de créateur.

Pour en savoir plus : [Accueil - Flûte Native Amérindienne \(laurentsaulnier.com\)](http://Accueil - Flûte Native Amérindienne (laurentsaulnier.com)) *Agnès Grosjean Brunner*



L'école des Puy - Ateliers d'écriture



Entre 2014 et 2020, les élèves des cycles 2 et 3 de l'école des Puy ont participé à des ateliers d'écriture lors de temps de décroisement entre les deux classes.

Ce fut l'occasion de beaux échanges, de moments joyeux, riches et émouvants pour tous.

De ces ateliers est né un livre, petite pépite de délicatesse, dans lequel nous retrouvons nos âmes d'enfants et si nous avons les larmes aux yeux, nous ne savons plus trop si c'est de rire ou d'émotion.

Ce livre à offrir et à s'offrir est en vente au prix de 10€ au bénéfice de l'école.

Vous pouvez vous le procurer à l'école ou auprès de Sophie ALLEC au 06 12 56 20 18. Merci

Ce contenu provient de Mairie de Puy Saint Eusèbe

Brève de sciences

Introduction

À partir de maintenant, dans chaque bulletin municipal, j'aimerais vous proposer quelques lignes afin d'explorer quelques concepts scientifiques. Nous essaierons d'aborder la méthode (ou plutôt les méthodes) pour comprendre comment est produit le savoir, pour pouvoir l'analyser, garder un recul critique sur les protocoles et pour comprendre les biais infinis auxquels nous avons affaire lorsque nous essayons d'établir des connaissances. Nous étudierons alors des choses étonnantes et contres-intuitives, nous essaierons d'évoquer des controverses et affinerons nos outils pour construire des discussions justes.

Commençons par tordre une idée préconçue. La méthode scientifique n'a pas pour objectif de produire des vérités, mais bien de détruire des mensonges. Les sciences ne sont donc pas fondées sur des dogmes mais se construisent sur une remise en question quasi permanente et sur beaucoup de doute. Ainsi, la méthode hypothético-déductive (méthode majeure notamment en science du vivant) consiste à observer un phénomène (il existe en soit, c'est un fait), à penser une hypothèse la plus simple possible pour l'expliquer (c'est ce que l'on appelle le principe de parcimonie), à trouver un protocole qui permette de prouver que cette hypothèse n'est pas la bonne, et enfin à observer le résultat. Si l'hypothèse est réfutée, il faudra en trouver une autre. Si ce n'est pas le cas, l'hypothèse est conservée **jusqu'à preuve du contraire** (c'est un peu le principe de la présomption d'innocence). On va explorer ce concept avec l'exemple de la théière de Russell. Il nous propose d'affirmer qu'il y a une théière en orbite autour du soleil. L'hypothèse la plus parcimonieuse est : il n'y a pas de théière en orbite autour du soleil (selon nos connaissances actuelles, c'est l'hypothèse la plus simple à faire). Si personne ne réussit à nous apporter la preuve du contraire, il semblerait que nous conserverons notre hypothèse de départ. Il revient à celui qui affirme d'en apporter la preuve et il existe différents niveaux de preuves, mais nous en reparlerons une prochaine fois.

Pour continuer, voilà quelques ressources intéressantes :  
 « la méthode scientifique » sur France Culture du lundi au vendredi à 16h  
 « sur les épaules de Darwin » sur France Inter le samedi à 16h  
 « hygiène mentale », « la statistique expliquée à mon chat », « dirtybiology » et bien d'autres à retrouver sur youtube  
 Thibault Linares

Nos amis les chiens

Chaque Puy-satin n'est pas sans savoir qu'il y a presque autant d'animaux domestiques que d'habitants au village. On apprécie souvent aussi la campagne pour les bêtes qui la partagent avec nous. On aime se balader en compagnie de nos « touffes de poils » dans les hameaux, en forêt, être accueilli sincèrement et chaleureusement par ces êtres auxquels il ne manque parfois que la parole, être rassurés de leur présence la nuit quand on est un peu isolé, jouer aussi.

Mais voilà, dès lors que l'on vit avec des animaux, si sympas soient-ils, ils peuvent occasionner des gênes qui vont parfois bien à l'encontre du « bien vivre » au village.

Aussi, les bonnes pratiques doivent être privilégiées pour maintenir une « paix sonore » acceptable et des rues propres.



En effet, récemment, des chiens ont aboyé plusieurs nuits durant dans plusieurs hameaux empêchant des gens de dormir. Des déjections canines ont même été retrouvées sur les jouets d'enfants dans des propriétés privées. On ne peut plus décemment se retrouver dans de telles situations.

Il est demandé à chaque propriétaire de gérer ses animaux « en bon père de famille », de ne pas les laisser divaguer, de les enfermer si nécessaire la nuit pour éviter les aboiements intempestifs et de nettoyer les déjections éventuelles sur la voie publique.

Vous remerciant de votre compréhension pour le bien de nous tous. Bruno Paris

Travaux à la mairie - Le soutien du Parc national des Ecrins

Les entreprises s'activent depuis plusieurs mois sur le chantier de la mairie de Puy-Sanières dans l'Embrunais. Premier jalon d'un projet de plus grande ampleur, ces travaux sont le fruit d'une longue collaboration entre la commune et le Parc national.

Un accompagnement dans le temps

La genèse de ce projet remonte à 2014. Dans la lignée des échanges autour de la charte et de sa convention d'application, Puy-Sanières est alors l'une des premières communes à participer aux ateliers paysages proposés par le Parc national des Ecrins. Parmi les sujets évoqués à l'époque, les entrées de villages et la question de la centralité de la commune, divisée en plusieurs hameaux.

La réflexion autour de ces problématiques a mûri avec le temps côté Puy-Sanières, notamment à l'occasion de l'élaboration de son PLU (plan local d'urbanisme). La commune a ainsi affiné ses attentes, en donnant la priorité à :

- la requalification du site de la mairie (extension du bâtiment, accessibilité aux PMR et valorisation des espaces dans le parc de la mairie, lieu central du village)
- l'embellissement de l'entrée du hameau du Pibou
- la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal
- la requalification du site de l'écluse situé sur les hauteurs de la commune



Le Parc national a continué à accompagner la commune, cette fois-ci pour l'aider à concrétiser ses idées : dans un premier temps, en finançant une expertise pour examiner la faisabilité des projets, puis dans un second temps, en rédigeant le cahier des charges pour recruter un maître d'œuvre pour les travaux.

Des travaux pour renforcer la centralité de la commune

La main est désormais à l'Agence des Territoires de Montagne (Harold Klingler), retenue à l'issue de l'appel d'offres. Les travaux ont commencé en début d'été 2020 sur les sites de la mairie et du cimetière et devraient s'achever en juin 2021.

Côté mairie, l'extension du bâtiment – de facture contemporaine – permettra la création d'une nouvelle salle du conseil et au rez-de-jardin, d'une salle de stockage et d'une nouvelle entrée et vestiaire pour la salle des fêtes. Une attention particulière a été accordée à l'impact environnemental du projet : il a fait l'objet d'une démarche BDM (Bâtiments durables méditerranéens) et le bâtiment a recours à des bois (bardage, structure) certifiés Bois des Alpes. Au niveau des extérieurs, une grande terrasse permettra de faire le lien entre la salle des fêtes, le parc et la buvette. L'ensemble des cheminements depuis le parking en contre-bas jusqu'à la salle des fêtes sont également traités et répondent aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Plusieurs acteurs impliqués dans le projet

Cette opération est cofinancée par l'État, la Région, le Département et la commune. RTE (Réseau de transport d'électricité) a également participé financièrement dans le cadre du plan d'accompagnement de projet (PAP) lié au programme Haute-Durance. Enfin, le Parc national des Ecrins a contribué au projet à hauteur de 20 000 €.

Le Parc est intervenu ici dans le cadre de la charte, qui prévoit une aide à l'amélioration des espaces communs et du cadre de vie dans les villages de l'aire d'adhésion.

Ce contenu provient de Parc national des Ecrins



GéoMAS : un site cartographique Grand Public



Ce site, destiné au grand public et aux citoyens, permet d'accéder à l'information géographique des collectivités des Départements des Hautes-Alpes, d'une partie des Alpes de Haute-Provence et de la Drôme. Les informations géographiques présentes sont nombreuses : les équipements de service public, les déchetteries et points de collecte, les zones d'urbanisme et de risques naturels, les services administratifs...

Le site est accessible via l'adresse suivante : <https://carto.geomas.fr/carte-interactive/index.html>

D'autres portails très utiles aux citoyens figurent également sur le portail grand public de GéoMAS : <https://www.geomas.fr/portail/>

**AlpesRando** (05) et **Rando-Alpes-Haute-Provence** (04) : portails dédiés aux activités de pleine nature. Ils permettent d'avoir accès à l'ensemble des sentiers de randonnée pédestres, équestre ou VTT présents sur le territoire de compétence. Les itinéraires sont décrits sous la forme de topoguides numériques avec des photos, des points d'intérêts ...

**INFOROUTE** (04 et 05) : Portails dédiés au suivi de l'état des routes, des conditions de circulation sur les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

**Le géoportail de l'urbanisme** : site national des documents d'urbanisme.

*Ce contenu provient de Pays S.U.D.*

Charte forestière

Une première charte forestière pour la communauté de communes de Serre-Ponçon

Issues de la loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001, les chartes forestières de territoire participent au soutien et au développement de la filière forêt-bois. Consciente de l'intérêt pour le territoire de s'engager dans cette démarche, la **Communauté de communes de Serre-Ponçon élabore actuellement sa 1<sup>re</sup> charte forestière**. Financée à 80% par l'Europe via le fonds européen agricole pour le développement rural, pour un coût total de 127 000 €, la **Communauté de communes vise l'approbation de cette charte en fin d'année 2021**.

Construite avec les communes et les partenaires de la filière (association des communes forestières, ONF, CRPF, FIBOIS SUD, association de protection de la nature, Parc national des Ecrins...), la **CCSP planche actuellement sur un plan d'action 2022-2026**. Après une 1<sup>re</sup> phase de diagnostic du territoire en 2020, la concertation a été lancée avec les partenaires. **Depuis janvier 2021, plusieurs groupes de travail thématiques se sont réunis**. Avenir du mélèze, culture forestière, mobilisation de la ressource en bois, sylvo-pastoralisme, développement durable, accueil du public, entreprises de la filière sont les thèmes choisis pour faire travailler ensemble les différents interlocuteurs de la filière.

Afin de rester concret, dès cette année 2021, des premières actions dites « pilotes » seront engagées avec par exemple des temps de formation et de sensibilisation sur les différents rôles de la forêt ou l'organisation de cafés des entrepreneurs de la filière.

Comme fil conducteur de la démarche : **la multifonctionnalité de la forêt...**, c'est-à-dire la capacité d'une forêt à remplir des objectifs différents : protection contre les risques naturels, production de bois, sylvo-pastoralisme, préservation de la biodiversité, lieu de détente de la population et support d'activités sportives : **L'ENJEU ? Que les forêts du territoire remplissent ces différentes fonctions simultanément.**

Pour compléter la concertation déjà engagée avec les élus et les socio-professionnels de la filière, **la collectivité souhaite recueillir la parole des habitants pour mieux les associer à la démarche** : Quelles attentes ? Quels projets ? Quels problèmes ? En suivant le lien ci-contre, la parole est donnée à chacun sur le thème de la forêt ([formulaire en ligne](#)) : **Charte forestière de territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon | Framaforms.org**

**Informations : Communauté de Communes de Serre-Ponçon | [ccsereponcon.com](http://ccsereponcon.com)**

*Ce contenu provient de Communauté de Communes de Serre-Ponçon*



Visite d'une forêt privée - commune des Orres

Déchets - Incivilités autour des moloks



Depuis quelques mois, nous pouvons déplorer une recrudescence de dépôt de déchets « autour » des points de collectes du village.

Les sacs poubelles déposés en dehors des Moloks sont immédiatement éventrés et éparpillés sur la voie publique par les chiens « en vadrouille ».\*

La très grande majorité de nos citoyens se demande comment il est possible pour un habitant ou passant de penser une seule seconde à jeter ses débris en dehors des contenants. Comment peut-on mépriser à ce point notre environnement, négliger autant la nature, ainsi que le travail du personnel du SIMCTOM, de la mairie et des bénévoles qui par ailleurs n'hésitent pas parfois à dégager jusqu'à deux heures de leur temps libre pour ramasser les immondices. On peut les en remercier et espérer qu'ils n'auront plus à le faire.

Ces actes d'incivilités sont punis d'une amende de 68€ et de 1500 € si les déchets sont déposés avec un véhicule.

La mairie a engagé les actions suivantes :

Demande faite au SMICTOM pour un ramassage plus régulier des Moloks jaunes dédiés aux emballages.

Veille des dépôts illicites de déchets hors contenants, enquêtes et recherches des contrevenants pour suite réglementaire à donner.

*Bruno Paris - photo : Ch. Deveaux*

\*voir article dédié « Nos amis les chiens » page 4

Nouvel adressage

Comme vous en avez été informés, la mairie a entrepris la modernisation de l'adressage de la commune depuis décembre 2019.

Ce travail était rendu nécessaire pour rendre possible l'arrivée de la fibre au village mais aussi pour mettre aux normes les adresses des résidents en précisant les lieux-dits, les noms de rue et les numéros d'habitations ainsi que les coordonnées géographiques de chacune d'entre elles. Un courrier vous a été déposé dans ce sens en septembre 2020.

MISE EN PLACE

Le Haut Pibou, le Pibou Bas et Pierre Chaumaure étant de construction récente, étaient déjà aux normes.

Pour ce qui concerne la partie la plus ancienne du village, les panneaux de rues et les numéros d'habitation ont été commandés et seront prochainement livrés en mairie.

Nuisances sonores

Avec l'arrivée des beaux jours et la repousse des végétaux, l'herbe repart de plus belle et les travaux d'entretien du jardin vont s'intensifier. L'occasion de rappeler certaines règles à respecter pour le bien être de chacun.

Dans le cadre de la lutte contre les bruits de voisinage, il est important de rappeler les obligations d'horaire légal :

- ◆ du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ◆ le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



Choisir le bon moment c'est moins dérangeant!

Les panneaux de rue seront mis en place par Hervé, notre employé municipal, ainsi que les numéros d'habitations pour ceux qui le souhaitent. Les personnes désirant installer elles-mêmes leur numéro d'habitation pourront le faire en respectant les quelques conditions techniques qui nous sont imposées (voir ANNEXE).

SIGNALER SON CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour que ce travail soit complet, le nouvel adressage a été envoyé à la BAN (Base d'Adresse Nationale) chargée d'en informer l'ensemble des services utilisant une adresse (impôts, la poste, immatriculations, CAF, assurances maladie, etc.)

**En revanche, les résidents dont l'adresse a évolué ou a été modifiée ont à leur charge de le signaler à ces différents services.**

Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides. En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans le mois qui suit la date de changement de nom de voie ou de numéro. Ces démarches sont gratuites.

Afin d'éviter de s'adresser à chacun des services, SERVICE-PUBLIC a mis en place une application permettant d'effectuer cette démarche en une seule fois.

Le lien pour accéder à l'application est le suivant :

<https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=e1s1>

Une fois arrivé sur la page "déclaration de changement de coordonnées", il suffit de vous laisser guider sans oublier de bien cocher sur la première page "modification administrative" au lieu de "déménagement". Pour les personnes n'utilisant pas internet, cette démarche peut se faire par courrier auprès de chacun des organismes concernés.

Si vous avez des questions ou des interrogations concernant ces démarches, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie.

Je vous remercie de votre participation, et vous prie de croire Madame, Monsieur, à mes cordiales et dévouées salutations.

ANNEXE

◆ Votre boîte aux lettres doit être située en limite de la voie ouverte à la circulation publique.

◆ Poser sa plaque numérotée sur son portail, façade, boîte aux lettres... en respectant la charte de pose pour être visible en bordure de voie identifiée (hauteur recommandée : 1.80 m depuis le seuil).

*Thierry Belline*

## Travaux à la mairie

Vous aurez tous remarqué en passant aux abords de la mairie que les travaux ont bien avancé depuis le mois de septembre 2020. Le gros œuvre : ossature bois, charpente, isolation et zinguerie étaient achevés dernière semaine de décembre. Depuis janvier ont commencé les travaux intérieurs : menuiserie bois, cloisons, doublages, faux plafond, chauffage, électricité, plomberie et ventilation, peinture.

Quelques photos et explications devraient vous permettre d'avoir une meilleure idée de ce que vous pourrez découvrir fin mars, mi-avril.

### LE REZ DE CHAUSSEE (accès niveau jardin)

Il a été repensé et étendu. La salle des fêtes dispose maintenant de deux grandes baies vitrées donnant plein sud, rendant ainsi la pièce plus chaude et plus éclairée.

Son accès se fera désormais du côté gauche de la salle où est situé le vestiaire, deux pièces à l'arrière de l'entrée vont permettre le stockage du mobilier et des matériels de la mairie pour l'événementiel.



La salle elle-même, hormis les deux baies vitrées, reste inchangée, mais une nouvelle porte assure un accès direct aux sanitaires et à la cuisine. L'ensemble ne sera plus encombré par les tables, chaises et autres, assurant ainsi plus d'espace et de sécurité aux utilisateurs.

Cette salle, plus « rustique » que la nouvelle, continuera à être consacrée à la location aux particuliers et aux activités des associations comme le bricolage, les ateliers créatifs, le ping-pong ou leur repas ou réunion annuelle, etc.

### L'ETAGE (accès niveau route départementale)



Son organisation a été revue elle aussi, avec sa nouvelle extension : L'accès se fera comme c'était le cas auparavant par le côté nord de la mairie, qui donnera directement sur l'accueil secrétariat (ex-salle de réunion du conseil municipal).

L'ancien bureau du maire servira principalement au rangement des archives. La cloison séparant actuellement les deux pièces du secrétariat sera enlevée, créant ainsi une pièce plus grande dédiée aux réunions restreintes des conseillers ou visiteurs.

La nouvelle salle de réunion est située à droite en rentrant à la mairie, via un couloir. Elle dispose d'une grande baie vitrée orientée plein sud donnant sur un balcon et la pailote, aire en cours d'aménagement. D'une surface de 67 m2, elle pourra accueillir confortablement une trentaine de personnes (hors période de crise sanitaire). Plus cossue que la salle du bas, bénéficiant d'un chauffage au plafond, d'un plancher en bois, équipée d'un écran de projection rétractable, elle sera plus spécifiquement consacrée aux réunions importantes, conférences et mariages.

La bibliothèque garde quant à elle toute sa place à la mairie à l'étage supérieur.

Du mobilier neuf a été commandé pour l'ensemble du bâtiment : tables pliantes, tables plus légères, chaises plus confortables et fonctionnelles.



### FINALISATION A COURT TERME et AUTRES AMENAGEMENTS

Alors que la partie intérieure du bâtiment sera rapidement fonctionnelle, il restera encore l'ensemble des travaux extérieurs à finaliser avec l'arrivée du printemps : aménagement des abords de la mairie, extension du cimetière, entrée du Pibou et réhabilitation de l'écluse.

Jusqu'à présent l'ensemble de ces travaux s'est réalisé dans les temps, sous la conduite de l'agence des territoires de montagne d'Embrun. Sauf imprévu, c'est donc au mois de juin que vous devriez pouvoir participer à l'inauguration de toutes ces réalisations.

Thierry Belline



## Stations d'épuration

Les travaux concernant les stations d'épuration ont été confiés à l'entreprise ABRACHY, spécialiste dans ce domaine, dont le professionnalisme a été remarqué au travers de ses employés et des matériels mis en œuvre. La compréhension et la coopération très positive des propriétaires riverains a grandement facilité leur exécution. La maîtrise d'œuvre et la ComCom (Communauté de Communes) ont assuré avec rigueur, souplesse et efficacité le suivi et le contrôle des opérations.

### LA STATION DU SERRE



Visible à droite de la départementale 9 en descendant vers Embrun, elle n'a pas connu de gros problème dans sa réalisation. Les deux étages ont été construits, puis remplis des différents granulats composant le filtre. Les canalisations d'arrivée, les dégrilleurs, les drains et autres éléments ont été posés. L'alimentation en eau y a été amenée. Tous les derniers tests qui y ont été réalisés sont positifs. L'implantation des roseaux au printemps, et la pose d'un grillage autour de la station pour assurer sa sécurité finaliseront l'ouvrage, alors opérationnel.



### LA STATION DES BOUTEILS

Située dans un terrain beaucoup plus difficile, au sud du hameau, elle a donné plus de difficultés à l'entreprise : chemin d'accès à la station, qualité du terrain variable d'un étage à l'autre, dénivelés importants. L'entreprise Abrachy a su s'adapter et trouver les solutions aux différents problèmes, qui ont néanmoins ralenti la réalisation de la station.



Les deux étages ont été creusés et une partie des éléments composant la station ont été posés. Les travaux redémarreront au printemps : relier la canalisation d'arrivée au réseau (chemin de Mounet), amener l'eau jusqu'à la station, terminer les deux étages et poser la canalisation de sortie des eaux traitées (travail délicat au regard du terrain, amener ces eaux jusqu'au torrent par une conduite posée en forte dénivellation).

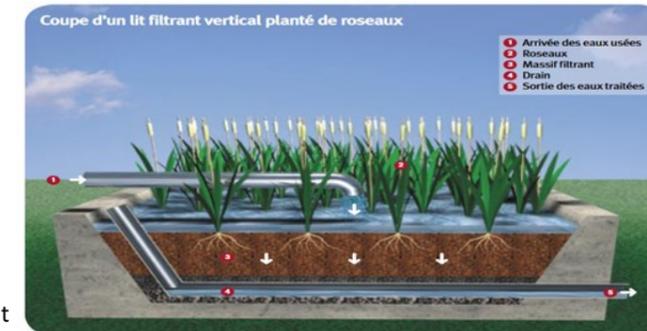


Ces deux stations devraient entrer en service au premier semestre 2021.



### LE FONCTIONNEMENT DE L'EPURATION

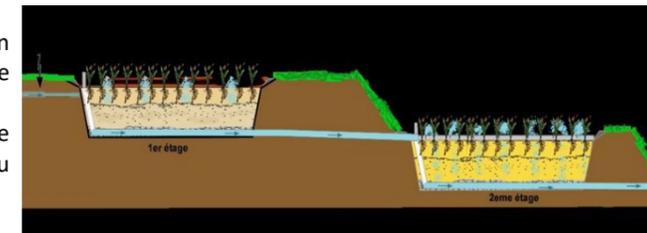
Deux petits schémas expliquent le fonctionnement de ce type de station.



#### De façon simplifiée :

Les eaux usées arrivent à la station, passent par un dégrilleur, puis sur le lit de roseaux du premier bassin. Les roseaux participent au développement des micro-organismes qui transforment les matières dont sont chargées les eaux usées en molécules inoffensives. Elles passent alors par le massif filtrant composé de différents granulats et rejoignent le deuxième étage par un drain où le même processus est recommencé. Les boues restant en surface se transforment en compost stabilisé. En sortie définitive, l'eau peut ainsi retourner au milieu naturel avec le niveau de qualité requis.

- Remarques :
- Ce type de station ne doit entraîner aucune nuisance olfactive ni visuelle.
  - Elle ne nécessite qu'un entretien réduit, pour une exploitation simple.
  - Elle fonctionne de manière rustique, requérant peu d'énergie.



LA STATION D'EPURATION DU PIBOU est quant à elle à l'étude depuis six mois déjà. La commune insiste auprès de la Communauté de Communes pour que ce dossier soit traité rapidement. Une décision courant 2021 permettra aux propriétaires de terrains constructibles au Pibou de concrétiser enfin leurs projets de construction soumis à cette réalisation.

Thierry Belline